

Le dispositif de contrôle de la disponibilité des chômeurs

Position de la FGTB wallonne

En cette période de crise, les principes d'« activation » et de contrôle des chômeurs sont réaffirmés par les ministres compétents en la matière tant au niveau fédéral que régional.

Pour la FGTB wallonne, il est plus que temps de supprimer ce système qui tend à rendre responsables de la crise ceux qui en sont victimes.

Mis en place en 2004, le « dispositif de contrôle de disponibilité des chômeurs » visait officiellement à aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche active d'un emploi et, ainsi, les accompagner efficacement dans la remise au travail.

Concrètement, cette mesure a plutôt prouvé son inefficacité à remplir cet objectif et entraîné de nombreux effets pervers. Depuis son instauration, la FGTB wallonne s'est toujours opposée à cette logique de culpabilisation et de responsabilisation des demandeurs d'emploi.

La crise et ses conséquences socio-économiques n'ont fait que renforcer cette opposition.

► **L'emploi, déjà très rare avant la crise, se fait quasi inexistant :**

- 250 emplois supprimés chaque jour en Belgique,
- 168.000 chômeurs de plus en 2 ans (2009–2010)¹,
- 60.000 emplois vacants... pour 700.000 chômeurs,
- en Wallonie, une offre d'emploi disponible pour 25 demandeurs d'emploi...

Et l'ONEM convoque quotidiennement 1.800 travailleurs sans emploi et en sanctionne 115 (contrôles « dispo » et transmissions de données à l'ONEM confondus).

Lors du lancement du plan, Frank Vandembroucke, alors ministre fédéral de l'emploi, précisait déjà « *Je ne demande pas aux chômeurs de trouver un emploi, je leur demande d'en chercher* ».

Avec la crise, cette logique se révèle encore plus scandaleuse... Forcer, sous peine de sanctions, les demandeurs d'emploi à *s'activer* à rechercher quelque chose qui n'existe pas est tout simplement cynique et inacceptable.

¹ Prévisions de la Banque Nationale, décembre 2009.

- ▶ Au regard des moyens importants mis en œuvre, ce plan était déjà particulièrement inefficace avant la crise.

Dans une situation de crise caractérisée par un sous-emploi massif, cette faible plus-value en termes de sortie vers l'emploi et la formation risque donc d'être réduite à néant.

- ▶ Ce dispositif est un véritable **renversement de la charge de la preuve** aux dépens des chômeurs. Cette logique culpabilisante fait du **chômeur un suspect *a priori*** et a des conséquences psychologiques personnelles sur les demandeurs d'emploi : stress, dévalorisation de soi... Il ne faut pas non plus sous-estimer les conséquences sociologiques globales quant à l'image des chômeurs qui est ainsi véhiculée.
- ▶ La **législation d'avant 2004** était déjà amplement **suffisante et efficace** pour contrôler la disponibilité des chômeurs.
- ▶ On contrôle et exige des résultats des *demandeurs* d'emploi mais **jamais les *offreurs* d'emploi... les entreprises !**
- ▶ En précarisant les chômeurs, ce sont **les conditions de travail et de rémunération de tous les travailleurs que l'on contribue à dégrader.**
- ▶ Le caractère subjectif des entretiens amène des sanctions disproportionnées et absurdes. L'inadéquation entre les exigences de l'ONEM et la situation sociale précaire de certains chômeurs achève de transformer ce plan en une véritable **« machine à exclure »**. Les principales victimes en sont donc **les plus précarisés** et démunis, les moins formés...
- ▶ **L'impact financier pour les communes** (via les CPAS) des nombreuses exclusions. Fin 2008, 38% des personnes sanctionnées (= exclues définitivement ou suspendues) par l'ONEM sont prises en charge par les CPAS². De plus, ce sont les communes les plus pauvres (et donc comptant le plus de demandeurs d'emploi) qui doivent prendre en charge le plus grand nombre d'exclus. Outre la régionalisation larvée que ce plan entraîne, celle-ci se fait en plus au détriment des communes les plus défavorisées.

Toutes ces raisons ont poussé la FGTB wallonne à revendiquer une suspension, voire la suppression, du plan de contrôle de disponibilité des chômeurs. Il est évident que cette revendication porte exclusivement sur le dispositif. Elle n'est en aucun cas dirigée contre les travailleurs de l'ONEM. La FGTB wallonne sera donc particulièrement attentive à ce que cette suspension ou suppression du plan ne porte pas atteinte à l'emploi au sein de cet organisme public.

² Ce chiffre est la moyenne des 5 provinces wallonnes, *chiffres de la fédération des CPAS (avril 2009)*.

La campagne de la FGTB wallonne

Depuis novembre 2009, l'IW a donc lancé une campagne contre ce plan. Cette campagne se décline sur deux fronts : l'interpellation politique et les actions syndicales.

1 - Interpellation politique : la motion proposée aux communes

Un courrier a été envoyé à tous les CPAS et communes de Wallonie. Mettant en exergue les conséquences sociales et budgétaires (pour les communes) du plan, ce courrier proposait une motion, à soumettre au vote de leur Conseil communal, demandant l'application d'une suspension, voire la suppression, du plan de contrôle de la disponibilité des chômeurs.

A ce jour, à notre connaissance, 25 communes et 6 CPAS ont adopté la motion. D'autres communes ont mis le point à l'ordre du jour de leur prochain Conseil.

Par ailleurs, la **Fédération des CPAS** de l'Union des Villes et Communes wallonnes a également proposé une motion à ses membres. Différence de taille avec celle de la FGTB wallonne : cette motion demande une *évaluation et révision* de celui-ci et demande au gouvernement fédéral *de prévoir, dans l'attente de solutions structurelles, des financements pour toutes les personnes qui se retrouveraient à charge des CPAS actuellement*.

Selon nos sources, une quinzaine de communes ont, jusqu'à présent, adopté cette motion.

Perspectives pour 2010 :

- Appeler la sphère fédérale des partis PS et Ecolo à se positionner clairement sur cette mesure. Il s'agira également de les confronter avec les prises de position de leurs élus locaux.
- Interpellation des ministres de l'emploi (cdH) Milquet et Antoine.

2 - Actions en Régionales

Outre le travail de sensibilisation des élus locaux à la motion, les Régionales wallonnes de la FGTB ont et vont organiser des actions de sensibilisation autour de cette thématique. Des actions sont encore prévues de janvier à mai 2010 (actions et « flash-mob » relayées dans la presse, sur internet...).

david.lannoy@fgtb-wallonne.be